

### Introduction

Avec la crise sanitaire que nous connaissons et qui est toujours prégnante, nous avons dû adapter le format de réunions afin de reprendre nos échanges au format numérique. **Zoom** est un outil qui nous permettra de débattre à distance sur les différents projets de loi qui jalonnent le travail parlementaire, mais nous continuons à travailler avec vous à différentes solutions numériques qui nous permettent de renouveler l'expérience des ateliers citoyens. Mise en place par Pacôme RUPIN sur de nombreuses réformes depuis le début du mandat, cette méthode de participation et d'intelligence collective lui est chère et doit pouvoir perdurer malgré la situation actuelle.

La réunion du 14 septembre était avant tout consacrée à un **point de rentrée sur les actualités nationales** afin de recueillir vos impressions sur les premiers chantiers de cette session parlementaire et de pouvoir les relayer à l'Assemblée nationale. Elle a notamment permis d'aborder la **réforme du Conseil économique, social et environnemental (CESE)** ainsi que le **plan de relance**. Nous avons également pu évoquer la préparation de deux autres projets de loi importants : la **lutte contre les séparatismes** et la **traduction législative des propositions de la convention citoyenne sur le climat**.

### Réforme du CESE

Le projet de loi organique a été examiné en commission des lois la semaine dernière et arrive en séance publique cette semaine.

#### Rappels sur le fonctionnement du CESE

**Troisième assemblée constitutionnelle** de la République après l'Assemblée nationale et le Sénat, parfois méconnue, le CESE favorise le dialogue entre les différentes composantes de la société civile organisée et qualifiée en assurant l'interface avec les décideurs politiques. Il compte **233 conseillers** (140 membres au titre de la vie économique et du dialogue social ; 60 membres au titre de la cohésion sociale et territoriale et de la vie associative ; 33 membres au titre de la protection de la nature et de l'environnement), 60 personnalités associées, 5 ans de mandat, renouvelable 1 fois.

Les missions du CESE :

- **Conseiller le Gouvernement et le Parlement** et participer à l'élaboration de la politique économique, sociale et environnementale ;
- Favoriser le **dialogue entre les catégories socioprofessionnelles** ;
- Contribuer à **l'évaluation des politiques publiques** ;
- Promouvoir un **dialogue constructif et une coopération** avec les assemblées consultatives, collectivités territoriales, européens et étrangers.

#### Rappels sur la procédure d'examen du texte

Sur la **procédure parlementaire**, un participant a d'ailleurs souhaité que l'on précise de nouveau les règles : tout projet de loi est d'abord examiné en commission (environ 70 députés par commission thématique), puis en hémicycle (l'ensemble des 577 députés peut débattre, amender, voter sur le texte). Cela permet par exemple à Pacôme RUPIN de créer le débat sur ses amendements en commission, obtenir des retours et retravailler sur ces amendements afin de les redéposer pour la séance publique et leur donner une chance supplémentaire d'aboutir. Le processus se répète au Sénat

dans les mêmes termes, avant que le texte de nouveau modifié ne revienne à l'Assemblée nationale en seconde lecture si députés et sénateurs n'ont pas trouvé un accord au préalable en commission mixte paritaire (14 parlementaires qui cherchent un compromis à la fin de la première lecture).

### Enjeux du texte et positions de Pacôme RUPIN

Lors du Grand Débat nous avons eu l'occasion d'échanger sur le fait de **renforcer le rôle de cette chambre pour l'organisation de la participation citoyenne**. La question de la pertinence du CESE s'est posée : il a une position consultative pour le gouvernement, mais reste très peu visible pour les citoyens. L'ambition de cette réforme est de faire du CESE l'organe central de la participation citoyenne et de la consultation du public.

L'idée de départ dans la réforme constitutionnelle présentée en 2018 était en effet de **transformer le CESE en chambre citoyenne**. C'est aussi la raison pour laquelle le CESE a accueilli la convention citoyenne pour le climat, et c'est ce qui a permis de reparler du CESE et de l'intérêt pour cette chambre de s'ouvrir à la question de la participation. C'est un sujet sur lequel Pacôme RUPIN a beaucoup travaillé afin d'identifier les moyens de faire davantage participer le citoyen à la décision publique. C'est notamment la raison d'être des ateliers citoyens mis en place dans la 7<sup>ème</sup> circonscription depuis 2017 : il croit beaucoup à la complémentarité entre démocratie et participation citoyenne.

Pacôme RUPIN a indiqué qu'il trouvait **cette réforme quelque peu décevante**. En effet, dans la mesure où la réforme constitutionnelle a été empêchée par un blocage parlementaire dans le contexte de ce que l'on a appelé « l'affaire BENALLA », le présent texte se fait à droit constitutionnel constant et la réforme apporte donc assez peu de changements. Il a malgré tout essayé d'y parvenir par voie d'amendements sur les sujets suivants :

- **Inscrire dans les missions du CESE qu'il organise la participation citoyenne.**
- **Déverrouiller au maximum le système des pétitions** : aujourd'hui, on peut interpeller le CESE sur certains sujets (les pétitions sont simplement inscrites à l'ordre du jour), mais sans solution numérique et avec un minimum de 500 000 signatures. Si le texte ouvre la possibilité de pétitions en ligne et abaisse le seuil à 150 000, Pacôme RUPIN a souhaité ne pas les encadrer thématiquement, abaisser le seuil de pétitionnaires à 100 000 (plus symbolique et facile à retenir), avec des critères légers et garantir l'identification des signataires ;
- **Renforcer le recours à la consultation du public** : Pacôme RUPIN a indiqué se mobiliser sur ce sujet car il croit à ces consultations, notamment les conventions sur le modèle de celle qui a travaillé sur le climat. Elles permettent de faire émerger des positions consensuelles sans arrière-pensée politique. C'est un complément utile à la démocratie représentative : si la décision doit rester entre les mains de ceux qui sont élus par le peuple, il est utile de renforcer la possibilité que les citoyens élaborent des avis et propositions que le politique soit obligé de mieux prendre en compte. Cela ne peut concerner tout le monde, mais au moins une partie des citoyens, notamment ceux qui se sont investis au travers de consultations. C'est dans cette optique qu'il souhaite permettre aux citoyens qui y participent d'élire parmi eux des personnes qui siégeront au CESE, organiser des votations au moyen d'une plateforme en solidifiant l'identification numérique ;
- Donner la possibilité au Président du CESE à venir une fois par an présenter ses travaux et recommandations devant les parlementaires ;
- **Renforcer la représentation des citoyens dans sa composition** (ils n'y ont pas accès aujourd'hui, et Pacôme RUPIN a souhaité que l'on puisse élire des membres parmi ceux qui ont participé aux conventions citoyennes) et équilibrer les différentes catégories pour en finir avec la sur-représentation des syndicats. En effet, historiquement le CESE était composé de

syndicalistes salariés et patronaux. La réforme de 2008 et la loi de 2010 ont à bon escient intégré des représentants d'associations, notamment environnementales, et de la société civile sur les sujets sociaux et sociétaux. A noter également que le texte prévoit la réduction du nombre de membres permanents de 233 à 175, symbole important en ligne avec l'intention d'Emmanuel MACRON de réduire d'un tiers le nombre de parlementaires. Cette réduction est possible à droit constitutionnel constant.

- **Améliorer la dimension éthique du CESE** avec l'introduction d'un déontologue

### Questions / réponses

Les questions soumises par Pacôme RUPIN aux participants étaient les suivantes :

- Que pensez-vous du CESE, connaissiez-vous son existence, ses activités ?
- Comment imagineriez-vous améliorer son fonctionnement et son intérêt au sein de nos institutions ?
- Comment le CESE pourrait organiser et favoriser la participation citoyenne en ligne ?
- Que pensez-vous du tirage au sort de citoyens pour participer aux travaux du CESE ?

Plusieurs participants ont manifesté leur adhésion aux propositions portées par Pacôme RUPIN, notamment du point de vue de la **visibilité du CESE** et de la **participation citoyenne en ligne**. Une personne a notamment insisté sur le fait que le CESE était méconnu des jeunes et qu'il était important de leur permettre de participer davantage, avec une solution numérique.

Un participant est revenu sur l'ambition initiale de faire du CESE une chambre citoyenne et a demandé **que prévoyait la réforme constitutionnelle initiale**. Pacôme RUPIN a précisé que l'idée de base était de toucher aux articles (69 et suivants) de la Constitution relatifs au CESE pour en changer le nom et l'orientation même ainsi que son rôle institutionnel. Compte tenu de l'abandon de la réforme (voir ci-avant), le projet de loi actuellement examiné doit rester dans le cadre prévu par la Constitution pour le CESE. Cependant, Pacôme RUPIN a indiqué avoir une vision « moins rigoriste » du texte fondamental que certains parlementaires : il est possible de conserver le CESE tout en lui conférant un rôle dans la participation citoyenne, notamment via les pétitions, si tant est que le Conseil Constitutionnel valide les orientations du projet de loi. C'est le sens de l'amendement sur l'ouverture d'une plateforme de débat et de votations, car on exclut aujourd'hui beaucoup de citoyens du débat. Il faudra notamment prendre garde à sécuriser l'identité numérique des participants afin de ne pas souffrir de l'anonymat ou des faux comptes qui sont légion sur internet aujourd'hui.

Quelqu'un a également abordé la question de la **composition du CESE**, craignant que sa révision puisse être bloquée par les syndicats, notamment du point de vue de la participation des citoyens. Pacôme RUPIN a effectivement partagé cette crainte, faisant état d'équilibres de longue date alors même qu'il y a une méconnaissance des activités du CESE, bien que ses travaux soient d'une réelle qualité. Il a insisté sur l'importance pour cette chambre de se réformer et de s'ouvrir.

Un participant s'est interrogé sur la **possibilité pour le CESE d'être acteur du débat législatif** et déposer lui-même des textes, par exemple avec le soutien de députés ou de sénateurs. Le CESE peut aujourd'hui conseiller et aviser le gouvernement ou le Parlement, ce qui l'autorise à suggérer des évolutions législatives, sans pouvoir le faire directement puisque c'est une assemblée consultative. Pacôme RUPIN a justement souhaité renforcer la participation du CESE aux travaux parlementaires en ce sens, avec la possibilité pour le Président de venir présenter devant la représentation nationale les travaux et les recommandations du CESE. A ce sujet, un autre participant a d'ailleurs souligné que le CESE produisait des avis et rapports de qualité, mais en répondant plutôt à des commandes gouvernementales que parlementaires, ce qu'il faudrait rééquilibrer.

Sur la participation, une personne a insisté sur le fait que dans les débats publics, peu de citoyens participaient réellement. Il s'agit souvent de leaders associatifs ou militants, de représentants d'intérêt qui sont dans l'affrontement sans réel résultat démocratique ou même technique. Le point crucial réside dans l'information des citoyens et dans la possibilité de faire participer des individus de toute classe sociale et de tout âge.

## Plan de relance

### Rappels sur le plan de relance

Jeudi 3 septembre Jean Castex a annoncé le Plan de Relance pour redresser la France après plus de 6 mois de crise sanitaire qui a eu des conséquences lourdes sur l'économie il sera soumis à l'examen du parlement en octobre 2020 et voté d'ici la fin de l'année.

- Ce plan est l'un des plus ambitieux parmi les pays européens puisqu'il vise à investir 100 milliards d'euros dont 40 milliards proviennent déjà du plan de relance européen négocié cet été et soumis au parlement européen à l'automne.
- L'objectif est que cet effort financier ne se répercute pas sur les impôts des Français par la suite.
- A moyen terme, le plan vise à retrouver dans 2 ans, notre niveau de développement antérieur à la crise mais aussi d'investir dans les problématiques structurelles de la France et les secteurs d'avenir comme l'écologie et le numérique et ainsi garantir notre souveraineté.

### *Réception du projet*

- Si les Français sont convaincus que le plan de relance soutiendra les entreprises en difficulté, ils doutent de son effet sur la croissance, le chômage et sur leur situation personnelle, selon un sondage Elabe.
- La cause : la défiance vis-à-vis des politiques, 64% des personnes interrogées s'attendent à ce que le plan ne soit pas mis en œuvre rapidement et efficacement.
- La conséquence : une anticipation auto-réalisatrice avec 40% des personnes interrogées qui envisagent de réduire leur consommation dans les prochains mois.

### *Rappel sur les modalités et le remboursement du Plan de Relance*

- Les 40 milliards d'euros négociés auprès de l'Union européenne seront versés à la France par tranches au cours de plusieurs années sous la forme de subventions.
- Le remboursement de cet emprunt contracté au nom de la Commission européenne passera par la mise en place de nouvelles taxes comme la taxe sur le plastique non recyclé et la taxe carbone sur les produits importés.
- L'objectif est de finir de rembourser cet emprunt dans 40 ans. - Pour le Plan de relance français, donc les 60 milliards restants, le gouvernement prévoit qu'il soit quasiment entièrement remboursé d'ici 2025 si les objectifs de reprise de l'activité sont atteints (ce qui équivaut à un remboursement d'une valeur de 0,75 du PIB par an).

### Rappel sur la procédure d'examen

Le plan de relance sera examiné dans le cadre du **projet de loi de finances pour l'année 2021** (aussi appelé « budget annuel » et examiné entre octobre et décembre au Parlement, en commençant par les recettes avant d'examiner les dépenses). Il fera principalement l'objet d'une mission budgétaire (qui fixe les dépenses sur un sujet précis) *ad hoc*, mais plusieurs mesures seront aussi disséminées dans

le reste du projet de loi. Ce sera notamment le cas des réductions d'impôts de production, examinées dans la première partie du budget qui porte sur les recettes de l'Etat.

### Enjeux du texte et positions de Pacôme RUPIN

C'est un sujet davantage médiatisé, qui a mobilisé une grande partie du gouvernement et des parlementaires ces derniers temps. Dans un contexte de crise sanitaire, en l'absence de vaccin, nous devons encore **vivre avec le virus et l'impact socio-économique qu'il continue d'avoir en France**. Le plan de sauvetage décliné depuis le printemps a déjà permis de sauver des entreprises et de maintenir les revenus de nos concitoyens.

Ce plan de relance a deux ambitions : **répondre à la crise et transformer notre pays** (modes de déplacement, de production, de consommation... notamment pour arriver à la neutralité carbone). Notre économie s'est désindustrialisée ces dernières années (passage de 25% à 14% du PIB en une trentaine d'années). Cela pose également la question de la souveraineté de certains secteurs.

**Il s'agit donc de relancer l'économie, de recréer des emplois, de faire ces transformations importantes, notamment dans l'écologie et le numérique.** Le défi climatique se traite aussi par l'innovation et le progrès. L'exemple de l'hydrogène est parlant puisque qu'avec un investissement de 7 milliards d'euros et une coopération internationale, on peut ouvrir la possibilité de régler la question de l'empreinte carbone de l'avion à horizon 20 ans.

Il y a pour Pacôme RUPIN **deux visions de l'écologie** à cet égard : le retour en arrière et la décroissance (arrêter l'avion) ; l'innovation et le progrès (continuer à se déplacer de manière responsable et propre).

Les 100 milliards d'euros ne sont pas le seul chiffre à retenir. Toutes les mesures d'urgence prises depuis le confinement s'élèvent à 40 milliards d'euros (sans compter les prêts et avances), notamment autour du chômage partiel, des mesures sur les charges fiscales et sociales.

Il faut également rappeler **l'avancée historique de l'accord européen**, qui permet à l'Union Européenne de s'endetter en utilisant sa crédibilité économique (elle n'a pas de dette à proprement parler). C'est vertueux pour l'investissement, puisqu'elle reverse les fonds levés en subventionnant les économies nationales. Au-delà des 40 milliards d'euros, 60 milliards restent à notre charge et ils ne seront pas financés par des augmentations d'impôts sur les ménages ou les entreprises.

Il s'agit d'**un choc d'offre et de demande**. Au niveau de l'offre, nous réduisons les impôts de production pour aider les entreprises à être plus compétitives, à se transformer (par exemple sur la rénovation énergétique), à résister. Sur la demande, tous les revenus sécurisés permettent de soutenir la consommation (par exemple les mesures pour les jeunes ou le chômage partiel).

A noter que **30 milliards d'euros sont dédiés à la transition écologique**, qu'il s'agisse de l'automobile, de l'aéronautique, de la rénovation des bâtiments. Sur ce dernier point, on retiendra que la puissance publique se veut exemplaire puisque 4 milliards d'euros sont consacrés à la rénovation thermique des bâtiments publics. Cela permettra de créer de l'emploi (surtout localement) et de franchir un cap sur ce sujet fondamental.

### Questions / réponses

Les questions soumises par Pacôme RUPIN aux participants étaient les suivantes :

- Ce plan de relance vous semble-t-il en mesure de répondre aux urgences générées par la crise et aux nécessités de modernisation de notre économie ?
- Pensez-vous que l'effort mis sur l'écologie et sur l'emploi est suffisant ?

- Pensez-vous qu'il manque un point important au plan de relance ?

Une participante a demandé **comment l'Union Européenne financerait le remboursement de sa dette et quelles seraient ces nouvelles recettes**. Pacôme RUPIN a indiqué que l'Union Européenne avait deux options initialement : s'endetter et demander aux Etats-membres de rembourser dans le temps (ce qui revient à octroyer une facilité de trésorerie), ou bien créer de nouvelles recettes (c'est la solution retenue). Cela passera notamment par une taxe carbone aux frontières de l'Europe sur les produits importés, et par une taxe sur les géants du numérique. On régularise donc des situations anormales de dumping fiscal ou environnemental.

Plusieurs participants ont insisté sur **l'importance des sujets de transition écologique**, très attendus par les jeunes et recelant une vraie occasion de créer de l'emploi de compétence. Une personne a posé la question de savoir si les moyens (30 milliards d'euros) étaient à la hauteur de l'ambition, en demandant des précisions sur les mesures destinées au logement privé (notamment le logement indigne avec de nombreuses passoires thermiques).

Pacôme RUPIN a rappelé que cet effort financier venait en complément des budgets déjà engagés, bien qu'ils puissent avoir été considérés comme insuffisants à l'époque. Les 30 milliards s'étendent sur deux ans, ce qui est conséquent. Il sera aussi possible à la fin de cette période de pérenniser ce qui fonctionne. Il a pris l'exemple de **l'hydrogène** qui recueille à lui seul 7% du plan de relance. Ce sera notamment une solution pour le transport routier, qui ne peut reposer exclusivement sur l'électrique vu ses capacités, ou les bus. Cela ne fonctionnera que si l'hydrogène est compétitif (on l'a vu avec le solaire) : dans cet investissement, il y a une volonté de compenser les prix jusqu'à ce que la rentabilité existe. Cela permettra de réduire la proportion de camions qui roulent à l'essence. A ce sujet, un participant a insisté sur l'importance du transfert modal sur le dernier kilomètre logistique : Pacôme RUPIN a indiqué préparer des amendements sur l'intermodalité dans le plan de relance, car c'est un sujet relativement délaissé par le plan de relance. Un participant a d'ailleurs souligné la spécificité de la région francilienne : si les camions doivent un jour s'arrêter à l'A86, il faudra penser le report modal.

Un participant a regretté le **faible poids du transport routier et de marchandises**. Pacôme RUPIN a reconnu que le ferré concentrait beaucoup de budget, et a souligné son attachement au train qui a de nombreux avantages, notamment en termes d'empreinte carbone. Mais il a regretté le désinvestissement du fret ferroviaire ces trente dernières années, alors qu'il est un complément à la route. Cela est notamment dû au fait que l'on a peu regardé la question de la compétitivité. Le participant a d'ailleurs souligné qu'il avait été dommageable d'abandonner la logique par wagons, puisque peu d'entreprises peuvent charger un train entier. Pacôme RUPIN a jugé qu'il fallait aussi verdir les flottes de fret routier, au-delà de l'hydrogène.

Sur le logement, il a rappelé le **renforcement décisif du dispositif MaPrimeRenov** (2 milliards d'euros), avec un travail de simplification des aides et d'élargissement des critères, en plus de l'argent déjà investi. Pacôme RUPIN avait notamment insisté auprès du Ministre Julien DENORMANDIE sur le fait de simplifier les procédures pour les copropriétés. Il a aussi rappelé que des pans du budget rénovation énergétique du plan de relance étaient dédiés aux logements sociaux (500 millions d'euros) et aux TPE / PME (200 millions).

Une personne a aussi relevé l'intérêt des voies navigables et du ferroutage. Elle a aussi souligné le risque sur la rénovation thermique de fraudes et d'interventions de sociétés incompetentes qui profitent des subventions. Pacôme RUPIN a partagé ce constat du risque d'un effet d'aubaine et d'opacité des aides. Il faut progresser sur le suivi des mesures.

En conclusion, nous pouvons nous féliciter de l'ambition, mais il faudra des résultats concrets, et chacun a une responsabilité pour que cela se produise.

### Projet de loi de lutte contre les séparatismes

Sur la question des **séparatismes**, le texte abordera des sujets très sensibles sur lesquels Pacôme RUPIN entend proposer un débat spécifique. En effet, il rassemble des problématiques très diverses et il faudra prendre garde à bien définir ce que l'on entend par « séparatismes ». L'idée principale est de faire respecter la République sur tout le territoire. Le projet de loi sera présenté et examiné entre fin 2020 et début 2021.

#### Rappel de quelques mesures envisagées

- Renforcement des **fermetures de lieux de culte et poursuites individuelles** en cas de prêches radicaux
- Obligation pour les associations de signer une **charte de la laïcité** dont le respect conditionnera l'octroi de subventions
- **Interdiction des « certificats de virginité »** et renforcement de la **lutte contre la polygamie**
- **Suppression du dispositif Elco** (enseignement de la langue et de la culture d'origine)
- **Fin des « imams détachés »**
- Renforcement des **moyens des cellules départementales de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire**

### Projet de loi convention citoyenne sur le climat

La Ministre Barbara POMPILI a souhaité élaborer le projet de loi en conservant la méthode de la concertation entre parlementaires, experts et citoyens. Ce travail se poursuivra jusqu'en octobre avant la présentation en novembre du projet de loi en Conseil des Ministres.

Pour rappel, Emmanuel MACRON a souhaité mettre un « veto » sur 3 des 149 mesures :

- La taxe de 4% sur les dividendes
- L'abaissement de la vitesse de 130 à 110 km/h
- La réécriture du préambule de la Constitution

#### Rappel des principales propositions de la convention citoyenne sur le climat

##### **CONSOMMER**

- Faire de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation des leviers d'action de la consommation responsable ;
- Créer une obligation d'affichage de l'impact carbone des produits et services
- Réguler la publicité pour réduire les incitations à la surconsommation.
- Limiter le suremballage et l'utilisation du plastique à usage unique en développant le vrac et les consignes dans les lieux de distribution ;
- Encourager la sobriété numérique afin d'en réduire les impacts environnementaux.
- Assurer une meilleure application des politiques publiques environnementales et les évaluer pour les rendre plus efficaces.

##### **SE DEPLACER**

- Modifier l'utilisation de la voiture individuelle, en sortant de l'usage de la voiture en solo et en proposant des solutions alternatives au modèle dominant (voiture thermique et autonomisme) ;
- Réduire et optimiser le transport routier de marchandises en permettant un transfert modal vers le ferroviaire et/ou le fluvial ;
- Aider à la transition vers un parc de véhicules plus propres, en réglementant les véhicules déclarés aptes à circuler et en accélérant la mutation par rapport à ce qui est prévu aujourd'hui ;
- Agir au niveau local avec les entreprises et les administrations pour organiser mieux les déplacements ;
- Limiter les effets néfastes du transport aérien.

## **SE LOGER**

- Rendre obligatoire la rénovation énergétique globale des bâtiments d'ici 2040.
- Limiter de manière significative la consommation d'énergie dans les lieux publics, privés et les industries.
- Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en rendant attractive la vie dans les villes et les villages.

## **SE NOURRIR**

- Garantir un système permettant une alimentation saine, durable, moins animale et plus végétale, respectueuse de la production et du climat, peu émettrice de GES et accessible à tous, notamment en rendant effective la loi EGALIM ;
- Faire muter notre agriculture pour en faire une agriculture durable et faiblement émettrice de GES, basée sur des pratiques agroécologiques, en misant sur l'enseignement agricole et en utilisant les aides de la PAC comme levier ;
- Sachant que l'océan et son écosystème permettent de capter 93 % de l'excédent de chaleur et de stocker 30 % du CO<sub>2</sub>, inciter à une pêche à faible émission de GES en réglementant sur les méthodes de pêche et en protégeant les littoraux et les écosystèmes marins ;
- Réfléchir sur un modèle de politique commerciale d'avenir soucieux d'encourager une alimentation saine et une agriculture faible en émissions de GES en France ;
- Rendre obligatoire d'informer et former les (futurs) citoyens sur l'alimentation pour les rendre acteurs du changement de comportement nécessaire à la diminution des GES sur notre alimentation ;
- Mettre l'éthique au cœur de notre alimentation : réglementer la production, l'importation et l'usage des additifs/auxiliaires techniques (notamment dans l'industrie agroalimentaire) afin d'améliorer la qualité de l'alimentation en conformité avec les normes françaises et européennes ;
- Sauvegarder les écosystèmes en légiférant sur le crime d'écocide. Nous avons exprimé le souhait que cette proposition soit soumise à referendum.

## **PRODUIRE ET TRAVAILLER**

- Favoriser une production plus responsable, développer les filières de réparation, de recyclage et de gestion des déchets ;
- Ajouter un bilan carbone dans le bilan comptable de toutes les structures qui doivent produire un bilan ;
- Production, stockage et redistribution d'énergie pour et par tous ;
- Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux.



- Accompagner la reconversion des entreprises et la transformation des métiers au niveau régional ;
- Développer et soutenir l'innovation de la transition ;
- Organiser et soutenir le financement de la transformation de l'outil de production des entreprises dans le cadre de la transition écologique ;
- Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics.
- Dans une économie globalisée, nous devons nous assurer de prendre en compte cette exigence dans nos importations.
- Mieux prendre en compte les émissions de GES liées aux importations dans les politiques européennes ;
- Protection des écosystèmes et de la biodiversité.

### **CONSTITUTION ET GOUVERNANCE**

- Une ambition emblématique, en actant la lutte contre le dérèglement climatique comme un objectif de la République ;
- Une volonté affirmée de mobiliser la nation en ce sens, par un engagement renforcé dans des actions effectives contre le dérèglement climatique, notamment avec la création d'outils concrets et opérationnels pour toutes les instances et administrations publiques.

### **ORIENTATIONS SUR LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION**

- Privilégier une diversité de pistes de financement, plutôt qu'une solution unique
- Poursuivre un objectif de justice